



SDIS
Service Départemental
d'Incendie et de Secours
MARNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°24/2017

NOMBRE DE MEMBRES

| | |
|---------------------------|----|
| En exercice | 23 |
| Présents | 15 |
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Abstention | - |
| Non participation au vote | - |

L'an deux mille dix-sept,

Le dix-sept novembre à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de monsieur Christian BRUYEN, président,

Étaient présents : Messieurs Raphaël BLANCHARD, Roland BOULARD, Christian BRUYEN, Gérard BUTIN, Charles de COURSON, Jean-Louis DEVAUX, Jean-Raymond EGON, Alain HIRAUULT, Jean-Michel POINTUD, Philippe SALMON, Alphonse SCHWEIN, Julien VALENTIN,

Et Mesdames Annie COULON, Dominique DETERM, Frédérique SCHULTHESS.

**OBJET : CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE TOURS-SUR-MARNE – APPROBATION DU PROJET
– AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CADRAGE**

Vu les articles L1424-1, L1424-12, L1424-18 et R1424-30 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de construction d'un centre de secours à Tours-sur-Marne,

Considérant le principe de financement des centres de secours par le versement de fonds de concours par les communes ou EPCI de rattachement du secteur de 1er appel,

Considérant que la communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne peut se voir confier, par le service départemental d'incendie et de secours, la responsabilité de l'opération de reconstruction du centre de secours de Tours-sur-Marne,

Considérant le projet de convention joint en annexe entre le service départemental d'incendie et de secours de la Marne, la communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne, la communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, la commune d'Aigny, la commune de Condé-sur-Marne, la commune d'Isse et la commune de Cherville précisant les modalités de réalisation du projet et la répartition financière,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de la construction d'un centre de secours à Tours-sur-Marne,
- **VALIDE** le principe de confier à la communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne l'opération de reconstruction du centre de secours de Tours-sur-Marne sur la base d'une convention de cadrage technique et financière,
- **AUTORISE** le président à signer la convention et les actes afférents à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pascal DESAUTELS

ACTE REÇU

30 NOV. 2017

PREFECTURE DE LA MARNE